

Note à destination des personnels et des usagers UCA sur la démarche de sobriété énergétique engagée par l'UCA

Actions immédiates pour diminuer la consommation énergétique de l'UCA durant l'hiver 2022-23

Dans le contexte d'urgence climatique et de crise énergétique en lien avec la guerre en Ukraine et aboutissant à une hausse importante du coût de l'énergie et des matières premières, les Universités sont appelées à participer pleinement à l'effort de « sobriété énergétique » impulsé par l'Etat pour réduire leur consommation d'énergie et limiter la spirale inflationniste à laquelle elles sont confrontées. La mise en œuvre de ces plans de sobriété énergétique doit être compatible avec le maintien de la qualité de service public rendu, comme le souligne la circulaire du MESRI du 24 septembre 2022 adressée à l'ensemble des opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche qui rappelle par ailleurs la nécessité de réduire la consommation des opérateurs publics de 10% d'ici fin 2024, en comparaison de 2019.

Afin de décrire la démarche globale de sobriété énergétique de l'UCA, des échanges se sont tenus dès fin septembre avec i) la constitution d'un groupe de travail regroupant des membres de l'équipe présidentielle, de la direction générale, des services concernés (DPIE, SPR, DOSI) et des représentants des Instituts (laboratoires et composantes), ii) un dialogue social mené en CT et CHSCT, iii) une présentation en Directoire. Le projet de plan de sobriété énergétique de l'UCA reprend les propositions faites et a été voté lors du conseil d'administration du 21 octobre 2022 : https://intranet.uca.fr/medias/fichier/deliberation-ca-2022-10-21-01-plan-de-sobriete-energetique_1666692761819-pdf

Il décrit les actions et les projets que l'UCA compte mener afin de diminuer significativement sa consommation énergétique, selon trois temporalités :

1- Pour un impact à court terme : **actions et projets immédiats** à mener afin i) d'identifier les sources possibles d'économie dès octobre 2022, ii) de préparer les éventuels délestages et coupures d'énergie en cas d'hiver rigoureux, iii) d'anticiper les conséquences de nos mesures notamment sur le volet des ressources humaines. Ces actions ont été articulées avec les retours des **plans de continuité des activités essentielles (PCA)** de l'ensemble des structures (laboratoires, composantes et services centraux). **C'est cette partie qui a été le plus travaillée, et ce afin de répondre à l'urgence à l'approche de l'hiver.**

2- Pour un impact à horizon 2024 : actions et projets, **déjà engagées ou à engager dès maintenant**, pour un objectif de diminution de notre consommation de 10% d'ici 2024 (consignes données aux opérateurs publics), en comparaison de 2019.

3- Pour un impact à horizon 2030 : Actions à engager à plus long terme visant à inscrire durablement l'UCA dans une démarche éco-responsable, en lien avec son projet d'établissement, avec l'objectif de diminution de 40% de notre consommation d'énergie (cf décret tertiaire).

Les deux dernières temporalités ne sont pas encore finalisées, elles le seront dans le cadre du futur « schéma directeur du développement durable » (H2023) qui proposera des projets ambitieux et transversaux. Ceux-ci nécessitent un travail stratégique plus approfondi devant se reposer sur nos compétences locales (en recherche comme en formation) et en lien avec les propositions et attentes fortes des étudiants, afin de proposer des actions et des projets innovants et de pouvoir expérimenter *in situ* de nouveaux modèles de développement.

La présente note vise donc à informer l'ensemble des personnels et étudiants de l'UCA sur les actions mises en place dès cet automne afin de répondre à une situation d'urgence pour l'hiver 2022-23.

1- Réduction de la période de chauffe

La période de chauffe sera réduite de deux mois (5 mois au lieu de 7), soit du 7 novembre 2022 (après les vacances de Toussaint) jusqu'au vendredi 7 avril (avant les vacances de Pâques).

2- Réduction de la température de chauffe

Partout où cela est possible, la température de chauffe des bâtiments ouverts et occupés sera réduite à 19°C cet hiver. Dans les bâtiments moins bien isolés où cette température ne peut être atteinte, il est rappelé que les chauffages individuels doivent être limités et dans tous les cas avec un branchement électrique sécurisé (à valider avec la DPIE) et une température maximum de 19°C. Les seules exceptions opérées seront en lien avec les activités devant être maintenues dans les plans de continuité des activités (PCA) comme les animaleries par exemple.

3- Fermeture de bâtiments

La fermeture administrative qui est habituellement de 8 à 12 jours pendant les vacances de Noël sera de **deux semaines cette année soit du 16 décembre 2022 au soir jusqu'au 2 janvier 2023 au matin**. Concernant les vacances de février, une réflexion sera menée en janvier 2023 pour une ouverture plus limitée des bâtiments, sans pour autant être associée à une fermeture administrative.

Il est rappelé que ces fermetures de bâtiments ne doivent pas avoir d'impact sur le calendrier pédagogique.

Pendant les deux semaines de fermeture administrative à Noël, les personnels seront en congés, et seul un nombre très restreint de dérogations pourra être autorisé, sur sollicitation du n+1 puis soumises à la validation du DGS, pour les seuls personnels dont les activités doivent obligatoirement être maintenues (nécessité de service). Pour les personnels ciblés par ces dérogations, le responsable hiérarchique décidera des modalités de travail : télétravail possible si les activités sont compatibles avec le travail à distance, ou travail en présentiel si elles ne le sont pas. Il est donc rappelé que, sur cette période de deux semaines, et à la différence du confinement vécu pendant la période plus longue de confinement sanitaire, **la position par défaut est le congé annuel**. En effet, en l'absence d'ASA pour les personnels dont l'activité n'est pas travaillable à distance, toute autre position entraînerait une rupture d'égalité de traitement. L'impact RH de ces dispositions fera l'objet d'un dialogue social au sein d'un Comité technique exceptionnel, qui se tiendra le 7 novembre.

La liste des personnels devant venir travailler en présentiel ayant été stabilisée dans le cadre des PCA des structures, **les bâtiments qui resteront ouverts pendant ces deux semaines sont :**

La BU des Cézeaux, le site Dunant (dont le CRBC et le CRBV) qui accueillera les soutenances prévues de thèses et HDR et les étudiants IE en alternance, la villa Morand (qui accueillera les personnels des services centraux devant travailler en présentiel, avec un roulement possible pour une optimisation des postes de travail), les animaleries sur les différents sites, les appartements pour les personnes logées en astreinte, Casimir, le CUC, la crèche et le bâtiment Turing des Cézeaux (datacenter).

L'occupation des bâtiments laissés ouverts sera optimisée pour permettre l'accueil de l'ensemble des personnels devant travailler en présentiel. Des regroupements seront donc opérés avec la possibilité de roulement sur les postes de travail.

Les bâtiments fermés auront une température de chauffe abaissée à 12°C qui permet de répondre à l'objectif d'économie d'énergie tout en les préservant des risques de condensation et de moisissures.

Une des conséquences de cette fermeture administrative est l'avancée des dates de clôture de l'exercice 2022 :

- le 2 décembre pour les commandes, les demandes de titres et de recettes et la transmission des justificatifs de missions ;
- le 9 décembre pour les travaux ;
- le 14 décembre pour la fin des services faits ;
- le 15 décembre pour les réservations de billets de transport ou d'hébergement dans FCM.

4- Eclairages et équipements

Les éclairages extérieurs seront éteints la nuit quand cela est compatible avec les consignes de sécurité de la commune concernée (Carnot, Gergovia, Dunant, campus des Cézeaux), ainsi que les écrans des halls des bâtiments. L'installation de led sera réalisée partout où cela est possible.

Les systèmes d'allumage de l'éclairage seront adaptés selon le local à l'occasion de chaque relamping (choix de l'automatique ou du manuel en fonction de l'utilisation), et un ajustement effectué de la sensibilité des détecteurs de présence et des détecteurs d'absence notamment dans les lieux repérés comme étant éclairés régulièrement à vide (traçabilité *via* la tournée de la PAG les soirs et les nuits et *via* le retour d'expérience des collègues en journée). Il s'agira de s'assurer de l'extinction des lumières y compris dans les pièces où la porte est restée ouverte. Une étude au cas par cas sera réalisée par la DPIE et les différentes structures.

Les bâtiments actuellement éclairés 24h/24 seront mis sur horloge (ex : bâtiment Paul Collomp) et les plages horaires d'ouverture des bâtiments seront optimisées du lundi au samedi. Une réflexion sur la localisation des équipements dégageant de la chaleur est également en cours, et ce afin d'éviter de climatiser certains locaux. Il est demandé aux équipes utilisant des congélateurs « -80 » d'augmenter la température à -70°C, ce qui diminuera la consommation électrique des appareils tout comme celle de la climatisation associée.

5- Rappel des écogestes

Une grande partie des actions immédiates vont reposer sur la responsabilité de chacun et l'implication de tous. Même si les actions prises isolément paraissent avoir un faible impact, une fois réunies, elles permettront de faire des économies substantielles, qui viendront renforcer celles réalisées suite aux efforts déjà engagés par l'établissement depuis plusieurs années en matière de réduction des dépenses énergétiques.

Cette démarche collective repose sur des bonnes pratiques qui sont rappelées ici :

- Les chauffages individuels doivent être très limités et soumis à une validation de la DPIE (pas de branchement sur prise multiple). Ils doivent être éteints en cas d'absence. La même consigne est donnée dans le cas d'utilisation de chauffages modulaires (enseignement et administration). Dans tous les cas la température maximale ne doit pas dépasser 19°C ;

- Il faut systématiquement éteindre les appareils et équipements non nécessaires aux recherches en cours, les PC liés aux automates ou individuels, les stations individuelles et l'ensemble des écrans (près de 15 000 au niveau de l'UCA) ;
- Les pratiques informatiques doivent être éco-responsables : trier les dossiers sur les serveurs / poids des fichiers sur les réseaux, limiter le poids des mails (« répondre à tous » inutiles, suppression des logos et liens hypertextes...), limiter les impressions ;
- Les lumières pilotées par des interrupteurs doivent être éteintes à chaque fois que l'on sort d'une pièce ou d'un amphithéâtre et le soir. Un travail sur la signalétique des interrupteurs sera mené par la DPIE pour une extinction rapide des grandes salles et amphithéâtre, souvent laissés allumés ;
- Il convient de remplacer les anciens réfrigérateurs par des nouveaux et d'utiliser les zones extérieures en hiver ;
- Les produits dangereux doivent être stockés dans les locaux prévus à cet effet et non pas dans les sorbonnes, ce qui suppose la production du volume de compensation d'air 24h/24 ;
- En matière de transport, il est préconisé de favoriser les transports en commun et el covoiturage y compris pour se déplacer entre deux sites universitaires. Il est rappelé la poursuite du remplacement au sein de l'UCA des véhicules à essence par des véhicules électriques.

6- Déplacements professionnels

Cet objectif de réduction des déplacements professionnels sera ajusté, notamment dans sa cible, une fois que le groupe de travail porté par les référents développement durable de l'UCA et dont un des objectifs est l'évaluation de notre impact carbone, aura rendu ses conclusions. En attendant, une attention particulière devra être portée aux modes de transport : le train devra être privilégié à la voiture et à l'avion dès que cela est possible, et notamment le choix de l'avion uniquement si le temps de trajet en train est supérieur à 4 heures. De la même manière, les réunions/colloques/séminaires nécessitant des déplacements chronophages et énergivores devront être organisés en distanciel dès que cela est possible. Les déplacements des voitures de services et la consommation de carburant devront être réduits au moins de 10% dès l'année universitaire 2022-2023 (par rapport à 2018-2019).

7- Identification des activités sensibles en cas d'éventuel délestage et coupures d'électricité et/ou de gaz

Les récents échanges avec la Préfecture ne nous permettent pas d'exclure d'éventuels délestages en cas d'hiver rigoureux : coupures de 2 heures maximum sur les périodes de pics de consommation soit le matin et entre 17h30 et 20h30. Le retour des PCA des structures a permis d'anticiper ces délestages en listant les activités et automates dont l'extinction aura une conséquence délétère (en termes de cout, sécurité...) comme les animaleries, les serveurs, les pièces de culture cellulaires, les automates de type RMN etc. L'établissement accompagnera ces coupures afin de garantir l'absence ou de limiter les risques et séquelles (dont l'utilisation de groupes électrogènes).

L'ensemble de ces mesures, dont certaines n'ont pas vocation à être pérennisées, devraient permettre de réduire d'environ 20% la consommation énergétique de l'UCA pendant l'année universitaire 2022-2023 (par rapport à l'année universitaire 2018-2019) et ainsi de répondre aux objectifs de diminution immédiate fixés par l'Etat, tout en tenant compte des contraintes de services. Ces consignes devront tenir compte des préconisations COVID qui seront en vigueur cet hiver. Cette réduction ne compensera

pas la hausse prévisible du coût de l'énergie, qui devra donc être prise en compte dans la dotation pour charge de service public 2023.

Grâce à l'engagement volontaire et précurseur de l'UCA dans des projets visant à réduire son impact carbone, la cible de réduction de 10% de la consommation énergétique pourrait être effective dès 2023. Ces différentes actions ne répondent toutefois pas à l'ensemble des enjeux environnementaux, énergétiques et économiques auxquels l'Université est confrontée. Elles doivent être amplifiées et prolongées par un plan d'investissement sur le plus long terme et par une stratégie globale qui sera reprise dans le futur « schéma directeur du développement durable », ambitieux et transversal, et qui impliquera nos forces vives locales.

L'implication de l'ensemble de la communauté universitaire est indispensable à la mise en œuvre de ce plan dans ses différentes dimensions et ses différentes temporalités, afin de permettre à l'Université de remplir la mission qui est attendue d'elle face aux enjeux écologiques et sociétaux posés par la crise actuelle. Chacune et chacun est invité à contribuer à la réflexion collective sur les compléments et les améliorations à apporter à ce plan, sur les actions innovantes à mettre en œuvre pour construire ensemble un nouveau modèle de développement universitaire qui soit conforme aux valeurs et à l'ambition sur laquelle l'Université Clermont Auvergne a fondé son identité : *Construire des modèles de vie et de production durables.*